

SECTION**MESSAGERIES****PRESSTALIS**

Presstalis déroge à la loi Bichet en pénalisant certains journaux !

Des éditeurs sont aujourd'hui étonnés, à juste titre, de ne pas voir leur quotidien présent dans des points de vente.

La direction générale de Presstalis et d'autres apprentis sorciers leur expliquent comme d'habitude que ces perturbations dans la distribution de la presse sont dues à des arrêts de travail des ouvriers des messageries.

Certes, il y a bien actuellement des mouvements au sein du Centre de Traitement des Quotidiens de Gonesse et des Agences Régionales de Messageries pour faire respecter les accords qui ont été signés en juillet 2009. Mais en aucun cas, notre organisation syndicale a donné une consigne pour empêcher une distribution égalitaire de tous les titres traités dans les établissements de Presstalis.

La différence de traitement entre les quotidiens est un choix délibéré de la direction logistique de Presstalis pour favoriser des titres qui seraient plus enclins à défendre sa politique de démantèlement du système coopératif de distribution.

Nous avons ici le schéma futur de la distribution de la presse que certains responsables de Presstalis veulent mettre en place en se prévalant des travaux de Bruno Mettling qui doit rendre public son rapport très prochainement.

Nous rappelons aux acteurs de la presse qu'ils ont toute latitude à intervenir pour faire respecter les principes édictés par la loi Bichet et exiger que les accords soient respectés à Presstalis.